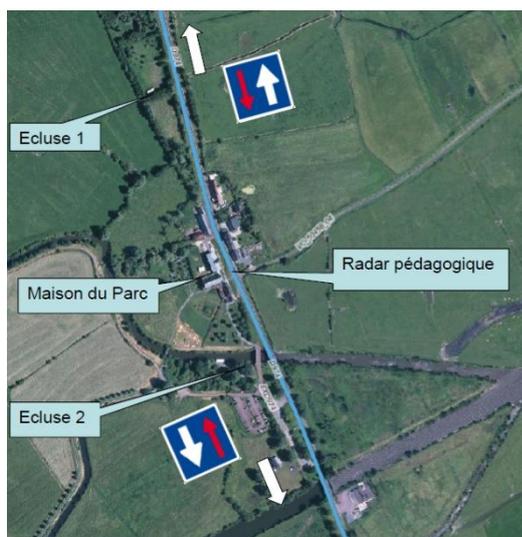


LE DÉPARTEMENT AGIT POUR LA SÉCURITÉ

BILAN À 6 MOIS DE L'EXPÉRIMENTATION VISANT À RÉDUIRE LE FLUX DE VÉHICULES ET LEUR VITESSE SUR LA RD 974, AU NIVEAU DE LA MAISON DU PARC DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Le Département a lancé au printemps dernier une expérimentation de 6 mois ayant pour objectifs de réduire le nombre de véhicules ainsi que leur vitesse : le trafic était qualifié de fort avec environ 7000 véhicules par jour dont 500 poids lourds, et les vitesses observées étaient supérieures à la vitesse autorisée. En effet, de très nombreux véhicules se rendaient depuis les secteurs de Sainte-Mère-Église ou Valognes en direction de Carentan (ou sens inverse) en empruntant la route « Voie de la Liberté » (RD 974 et RD 913) qui passe devant la Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, ainsi que devant le Musée D-Day Experience. Il s'agissait aussi de redonner à ces lieux leurs affectations principales qui sont liées au tourisme, à la promenade et les loisirs, et par là-même sécuriser les déplacements des personnes. Retour d'expérience.



Fruits d'une concertation avec la commune de Carentan-les-Marais et la Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre à partir du 11 avril, entre le giratoire des Palmiers et l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont :

- les panneaux de jalonnement directionnel ont été modifiés ;
- l'axe a été interdit aux véhicules en transit de transport de marchandise (véhicules supérieurs à 3,5t) ;
- aux abords de la maison du parc des Marais, des « écluses » ont été mises en œuvre : il s'agit de dispositifs n'autorisant le passage des véhicules que dans un seul sens, un resserrement de la chaussée ne laissant qu'une seule voie de circulation. Un sens de circulation prioritaire a été instauré.



Le dispositif a été complété durant l'été par :

la mise en œuvre de 2 radars pédagogiques pour signaler le dépassement des 50 km/h.

Le Département a ainsi appelé à emprunter l'itinéraire voisin, plus approprié aux déplacements de transit ou aux trajets domicile-travail, par les RN 13 et RD 971, tant à partir de Carentan (échangeur de Blactot) que de l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont. De plus, ces deux échangeurs disposent d'aires de covoiturage à proximité immédiate.

Des comptages pour évaluer l'expérimentation

Positions des écluses et comptages



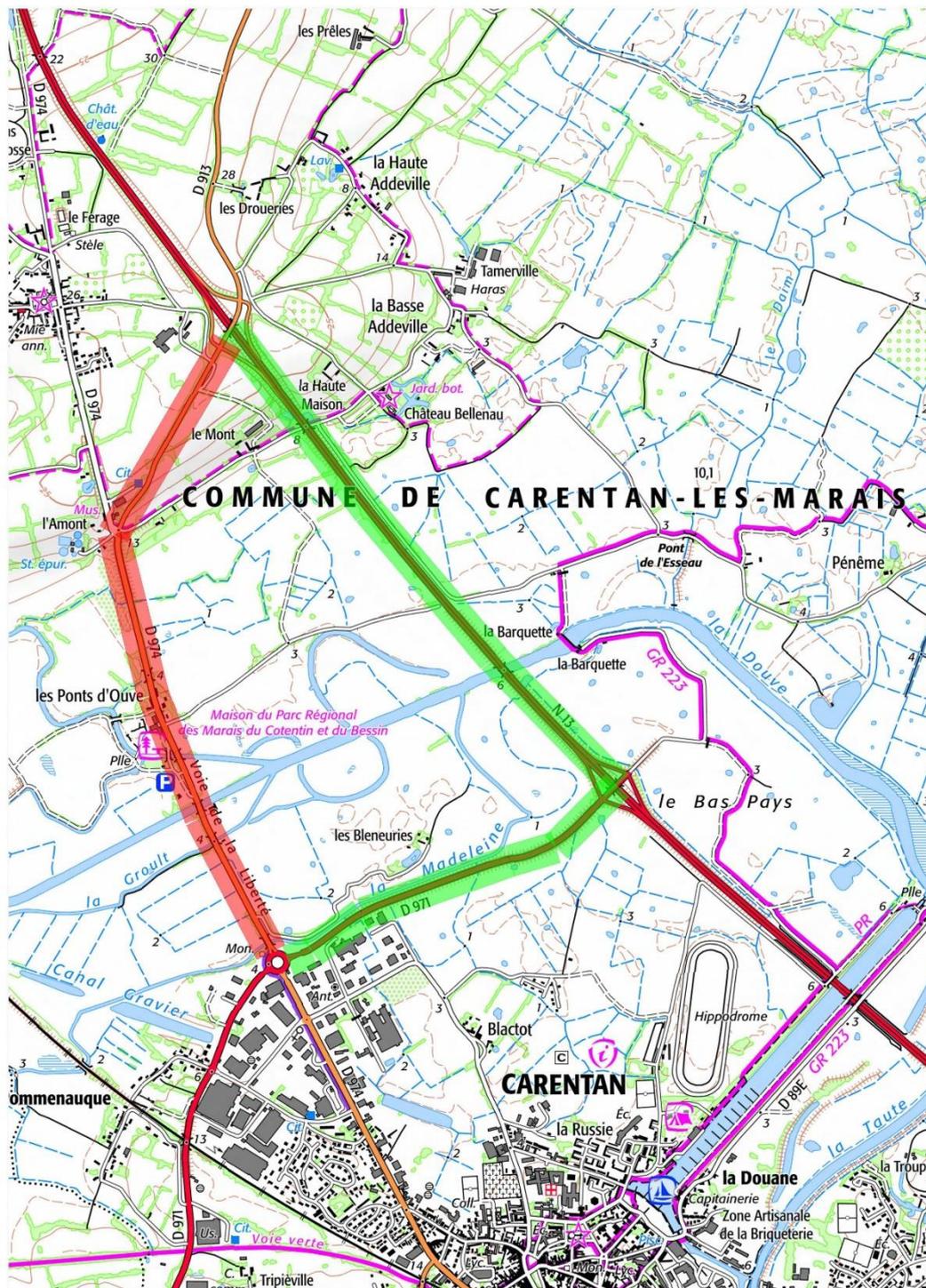
Différents comptages routiers ont été effectués aux mêmes positions avant et durant l'expérimentation, au voisinage de la Maison du Parc des Marais : en 2018, en mars 2023 (avant l'expérimentation des écluses routières), en mai 2023 et en octobre 2023 (en cours d'expérimentation des écluses routières). En 2023, 4 points de comptage ont été positionnés.

Une minoration du nombre de véhicules et de leur vitesse constatée : des objectifs atteints

De ces comptages, il résulte que le flux de la circulation a diminué : de 6 500 véhicules légers par jour avant l'expérimentation, le nombre est passé à 6 100 en mai 2023, pour atteindre 5 000 en octobre 2023. Le nombre de poids-lourds a quant à lui chuté de plus de 50 %, et la vitesse a été réduite de de l'ordre de 15 km/h.

Des perspectives d'amélioration et d'évolution

Des mesures complémentaires visant à réduire plus fortement le nombre de véhicules légers - qui à ce jour reste voisin de 5 000 véhicules par jour dans les 2 sens alors que le trafic est presque divisé par 2 après l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont, en direction de Utah Beach, restent à étudier.



A privilégier

A éviter